

Le Conseil Municipal de Blesle s'est réuni ce vendredi 30 octobre 2020 à 18 h 15. Monsieur Marc Godfrin était excusé et avait donné pouvoir à Pascal GIBELIN.

## PRESENTATION DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Après quelques précisions, le Maire présente le PADD tel qu'il le fut lors de la séance communautaire du 19 décembre 2019. Les axes sont abordés les uns après les autres et ensuite le débat est ouvert pour compléter les questions posées au fur et à mesure et les débats font l'objet d'un compte rendu. Après avoir abordé la suite de la procédure, le débat est clos.

## DETR

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de proposer l'adressage des villages car c'est un projet urgent au vu de l'arrivée de la fibre et la demande des services de secours. Le montant de ce projet se décompose en 3 900 € pour la réalisation de l'adressage par les services de la Poste et 3 565,06 € HT pour l'achat des plaques et numéros qui seront identiques à ceux de Blesle. Le débat permet d'aborder les travaux d'isolation de la Brasserie suite à un courrier reçu en Mairie. Il est décidé de composer une commission comprenant le Maire et quatre conseillers pour étudier les possibilités dans les meilleurs délais

## BAIL BOULANGERIE

La signature du crédit bail a été faite devant notaire et a entraîné des frais de 3 600 € TTC. Le Conseil Municipal décide que ces frais seront réglés par la mairie qui l'inclura dans le montant qui sera remboursé mensuellement par le boulanger.

Concernant ce loyer selon la décision du Conseil il sera réparti entre le loyer commercial soumis à TVA et le loyer du logement. La facturation du loyer débutera le 1<sup>er</sup> décembre date de la fin du report de 3 mois décidé lors d'une précédente réunion de Conseil Municipal.

## CONVENTION RAMASSAGE SCOLAIRE

La compétence ramassage scolaire appartient à la Région mais était encore gérée par convention par le Département. Le Département a décidé de ne plus gérer le ramassage, il convient donc pour la municipalité de signer une nouvelle convention avec La Région uniquement.

Il a été signalé que cette convention ne modifiera pas la possibilité pour la mairie de prendre en charge la part du ramassage qui revient normalement aux familles.

Les frais du ramassage de Brioude pour les familles resteront identiques à ceux pratiqués l'an dernier à savoir 225 €/an/enfant empruntant les circuits tous les jours matin et soir, et proratisé selon le nombre de voyage semaine 5, 4 ou 2 voyages ; payable trimestriellement.

## FRAIS DE MISSION

Le Conseil Municipal décide du remboursement des frais payés par un conseiller ayant participé à l'Assemblée Générale des Plus Beaux Villages de France.

## DROITS DE PREEMPTION

Les biens cadastrés A 862, F 1615 et H 1571, 1572, 1574, 1617, 1618, 1619, 1747, 1749, 1750, 1751, 1752, 1778, 1779, 1912 et 1914 sont laissés libres à la vente.

## QUESTIONS DIVERSES

M. Le Maire a informé le Conseil Municipal du contenu de la rencontre entre l'APABM et le conseil municipal représenté par lui-même et ses 3 adjoints. Cette entrevue a été initiée par l'APABM et a abordé les remarques suscitées cet été au cours des marchés de pays notamment les heures de fin et le port du masque.

Il a été convenu dans le but de garder de bonnes relations entre municipalité et association, qu'une convention sera rédigée et signée par les 2 parties.

Orange devrait intervenir au Babory en novembre.